

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de MM. Philippe de Rougemont et Denis Ruyschaert: «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La résolution R-192 de M. Joris Vaucher intitulée «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile», datée de 2016, a été traitée et classée.

Depuis lors, l'étude «Rating climatique des caisses de pensions suisses» publiée par l'Alliance climatique Suisse en décembre dernier classe notre caisse de pension dans le rouge!

Une véritable stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut.

Que compte faire le Conseil administratif pour atteindre une décarbonisation substantielle des portefeuilles de titres de la CAP?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La fondation de prévoyance auprès de laquelle est assuré le personnel de la Ville de Genève, CAP Prévoyance, dispose depuis sa création d'une charte d'investissement responsable. Cette charte introduit dans les choix de gestion trois familles de critères de durabilité: environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères dits «ESG»).

Les critères environnementaux sont destinés à s'assurer que la préservation de l'environnement est prise en compte par les entreprises dans lesquelles sont investis les actifs de la fondation. C'est dans cette catégorie que la «décarbonisation» trouve sa place.

Les critères sociaux mesurent la prise en compte des entreprises dans leurs processus de décisions de toutes les parties prenantes: employé-e-s, clients, fournisseurs ainsi que les collectivités publiques.

Enfin, les critères de gouvernance sont ceux qui ont trait à l'organisation des entreprises, la transparence, l'efficacité des dispositifs de gestion et de contrôle ou encore au mode de rémunération des dirigeant-e-s.

La «décarbonisation» est, on le voit, un des aspects pris en compte dans le processus de gestion depuis de nombreuses années. Il est inexact d'affirmer qu'une telle stratégie fait défaut. Elle est bel et bien présente et se combine avec d'autres critères.

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance gérée paritairement par les employeurs et les employés. La moitié des membres du Conseil de CAP Prévoyance, huit membres sur seize au total, est issue de la Ville de Genève. Les assuré-e-s actifs et actives élisent ainsi quatre représentant-e-s, et le Conseil administratif en désigne également quatre. Par le biais de ces derniers et dernières, le Conseil administratif ne manquera pas de transmettre les préoccupations émises par les signataires de cette question écrite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Alfonso Gomez*